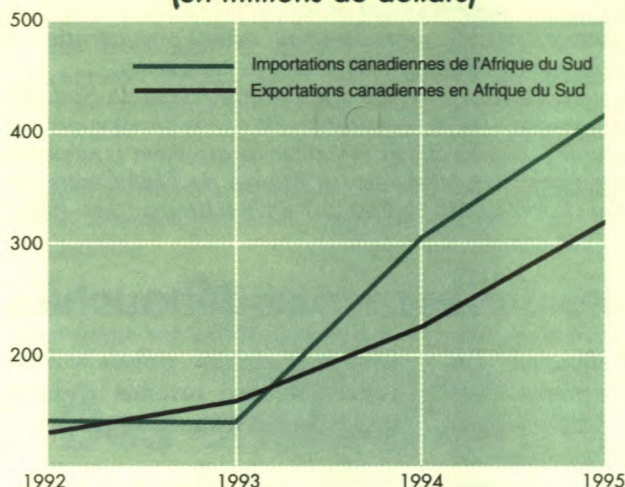


Liens commerciaux fructueux entre le Canada et l'Afrique du Sud

Le commerce bilatéral continue d'enregistrer une forte croissance depuis la normalisation des relations commerciales du Canada avec l'Afrique du Sud en septembre 1993, et la mission commerciale d'Équipe Canada au début de 1994. Dans tout l'éventail des relations commerciales, depuis les exportations à la création de coentreprises et à l'investissement direct, la reprise continue de faire sa marque.

De 1993 à 1995, le commerce bilatéral s'est accru de plus de 145 %, passant de 299 millions de \$ à 738,5 millions de \$. Ces chiffres n'incluent pas les services ni les investissements directs. Selon les statistiques officielles, les exportations du Canada à destination de l'Afrique du Sud ont augmenté de 42 % en 1995, atteignant 321,5 millions de \$. Ce taux de croissance s'est avéré constant au cours des deux dernières années. Les exportations du Canada vers l'Afrique du Sud se classent dorénavant au même rang que celles destinées au Chili, à l'Inde et à la Malaisie, et elles distancent de loin les exportations à destination de la

**Commerce Canada-Afrique du Sud
(en millions de dollars)**



Sources : Statistique Canada

Russie, de la Pologne, de l'Argentine et de Cuba. Les entreprises canadiennes ont accru leurs ventes de biens et de services dans un grand nombre de catégories. La croissance la plus marquée touchait les secteurs non traditionnels, notamment bon nombre de produits manufacturés.

La déréglementation contribue également à ouvrir des secteurs importants de l'économie sud-africaine, dont certains avaient fait longtemps l'objet de monopoles. Un certain nombre de contrats de longue durée sont sur le point d'arriver à échéance, dans le secteur des télécommunications en particulier. Quelques-uns des grands conglomérats commencent à offrir diverses subventions afin de favoriser le développement économique, ce qui a pour effet de créer un climat propice à la libéralisation du

marché. La perspective de la privatisation de certaines sociétés d'État (« paraétatiques » en Afrique du Sud) devrait contribuer à cette revitalisation générale.

L'accès au marché de l'Afrique du Sud sera facilité au cours des mois et des années à venir alors que les mesures de libéralisation du commerce entreront en vigueur. Les

Voir page X – Liens commerciaux

De nouvelles ententes bilatérales raffermissent les relations commerciales

À la fin de novembre 1995, les gouvernements du Canada et de l'Afrique du Sud ont signé deux ententes devant raffermir les relations commerciales entre les deux pays.

La Convention de double imposition sert à préciser les relations et les responsabilités fiscales de particuliers et d'entreprises du Canada faisant des affaires en Afrique du Sud. Elle prévoit des taux d'imposition plus faibles dans certains cas. Par exemple, la retenue d'impôt sur les dividendes est abaissée à 5 % pour les entreprises ayant une participation d'au moins 10 % dans l'entreprise versant les dividendes. D'autres taux d'imposition, dont ceux qui s'appliquent aux redevances et aux paiements d'intérêt, sont aussi abaissés et, dans certains cas, supprimés.

L'Accord sur la protection (et l'encouragement) des investissements étrangers (APIE) vient s'ajouter à la série d'accords de même nature que le Canada négocie avec différents pays en essor.

Un APIE est un accord bilatéral qui vise à stimuler et à protéger l'investissement, et qui énonce les droits que chacun s'engage à respecter à l'égard du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée (NPF), de l'expropriation, du transfert des capitaux, du règlement des différends et d'autres mesures d'investissement liées au commerce. Les APIE réduisent les risques sur le plan politique ainsi que le coût des assurances et d'autres aspects, et accroissent la confiance des entreprises investissant à l'étranger.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au MAECI ou au Consulat général de l'Afrique du Sud (voir page XVI).